

## **Règlement élection « Reine des Roses »**

### **1. Organisateur**

La Fête de la Rose est organisée par le Syndicat d'Initiative de la Commune de Mondorf-les-Bains (nommé ci-après l'Organisateur) dans le parc thermal de Mondorf-les-Bains le dimanche 19 juin 2022 de 11h00 à 21h00.

Syndicat d'Initiative  
26, avenue des Bains  
L – 5610 MONDORF-LES-BAINS  
Tél. : (+352) 23.66.75.75  
[info@visitmondorf.lu](mailto:info@visitmondorf.lu)  
[www.visitmondorf.lu](http://www.visitmondorf.lu)

Lors de cette fête, aura lieu chaque année l'élection de la « Reine des Roses » dont le titre est remis en jeu à chaque édition.

### **2. Conditions de participation**

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Être une femme
- Avoir 18 ans minimum
- Etre sur place avant 13h30 et jusqu'à la remise des prix
- Se vêtir de manière adéquate pour le concours (« tenue de ville ») Des vestiaires seront disponibles sur le lieu de l'événement
- Verser une caution de 50€ à l'inscription

### **3. Inscriptions**

Chaque dame a la possibilité de s'inscrire, gratuitement mais contre une caution de 50€ (qui sera remboursée en cas de présence après l'événement), à l'élection de la « Reine des Roses » en renseignant le formulaire prévu à cet effet qui est disponible dans les locaux de l'Organisateur ainsi que sur le site internet : [www.visitmondorf.lu](http://www.visitmondorf.lu), accompagné d'une photo (portrait ou corps complet)

Les documents peuvent être transmis par email ([info@visitmondorf.lu](mailto:info@visitmondorf.lu)), remis en mains propres ou par courrier (Syndicat d'Initiative, 26, avenue des Bains, L – 5610 MONDORF-LES-BAINS)

**Le dernier délai pour la remise du formulaire est le vendredi 10 juin 2022 à 18h00.**

Sont exclus les membres féminins du comité d'organisation ainsi que du conseil communal.

Le samedi 11 juin, l'intégralité des dossiers seront contrôlés par l'Organisateur qui retiendra les candidates participantes. La décision de l'Organisateur est définitive et ne pourra pas être contestée. Des renseignements et justifications sur le processus de décision ne pourront être donnés à aucun moment. L'Organisateur garantit aux candidates son impartialité et sa bonne foi.

Les candidates sélectionnées seront informées dans les jours qui suivent par l'Organisateur. Elles devront se rendre dans les locaux de l'Organisateur afin de retirer une confirmation de participation et régler la caution de 50€.

En cas d'annulation dans les 48 heures précédant l'événement et sans motif valable, la caution de 50€ sera conservée par l'Organisateur.

#### **4. Déroulement du concours**

Les candidates devront arriver sur place jusqu'à 13h30 où leur seront remis une couronne de fleurs ainsi qu'un panier.

Des vestiaires seront disponibles dans la salle des fêtes du Domaine Thermal dans lesquels les candidates pourront se préparer.

A 14h30, chaque candidate sera présentée par un animateur sur la scène installée sur place.

Le concours débutera à 15h00, heure à partir de laquelle les roses pourront être offertes aux différentes candidates.

Seules les roses en vente sur place seront prises en compte dans le concours.

A 17h00, chaque participante devra remettre son panier à l'Organisateur qui comptera le nombre de roses obtenues (rendez-vous à l'amphithéâtre de la salle des fêtes). Les trois participantes ayant obtenu le plus de fleurs seront victorieuses.

La remise des prix s'effectuera directement ensuite.

**Sont à remporter :**

- 1<sup>er</sup> prix : 1.500€
- 2<sup>ème</sup> prix : 1.000€
- 3<sup>ème</sup> prix : 500€

**5. Annulation du concours**

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler le concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

**6. Utilisation de photographies**

Chaque candidate autorise l'Organisateur à :

- ce que des photos de sa personne puissent être réalisées et publiées par le Syndicat d'Initiative dans le cadre de l'événement « Fête de la Rose »
- Utiliser les photos prises lors de l'événement pour les publications suivantes :
  - affiches ou autres impressions réalisées par le Syndicat d'Initiative dans le cadre de la promotion de l'événement « Fête de la Rose » (prochaines éditions)
  - supports imprimés par le Syndicat d'Initiative ;
  - sites internet du Syndicat d'Initiative et de l'Administration Communale;
  - médias sociaux de la commune de Mondorf-les-Bains (Facebook, Instagram, etc.) ;
  - toute autre publication réalisée par le Syndicat d'Initiative

**7. Acceptation du présent règlement**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement sous peine d'être écartée du concours.

Le règlement du concours est à disposition sur le site internet [www.visitmondorf.lu](http://www.visitmondorf.lu). Le règlement peut également être obtenu sur simple demande auprès de l'Organisateur.

## ACCEPTATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_  
précédée de la mention "Lu et approuvé"